

L'Axe 4 au Danemark

Le Danemark a été l'un des premiers pays à mettre sur pied des FLAG opérationnels. Son dispositif de mise en œuvre de l'Axe 4 est intéressant pour au moins trois raisons : la rapidité avec laquelle il a été mis en place, l'excellente coopération de tous les acteurs qui assure une bonne circulation de l'information, et le rôle important que joue la Cellule d'animation du réseau national.



Fonctionnement : dispositions et responsabilités administratives

Le dispositif de mise en œuvre de l'Axe 4 est basé sur le dispositif déjà bien rodé de l'Axe Leader du Programme de développement rural : mêmes processus et procédures, même organisme agissant comme Autorité de gestion – l'Agence Agri-Pêche danoise qui dépend du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. L'Axe 4 est géré, contrôlé et payé au niveau national selon des procédures très standardisées. Les FLAG disposent d'un degré élevé de liberté dans la constitution des groupes, l'élaboration de la stratégie et la sélection des projets, mais l'autorité de gestion garde un contrôle serré tout au long des différentes phases de la mise en œuvre. Les principaux acteurs du dispositif et leurs responsabilités sont les suivants :

Autorité de gestion (AG) : cette fonction est partagée entre deux ministères. Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche est responsable de la part européenne du budget alloué aux GAL et aux FLAG. Le ministère du Logement, de la Ville et des Affaires rurales supervise le soutien aux GAL et aux FLAG et assure le financement de la partie nationale de leurs budgets. L'AG a conçu le Programme opérationnel (PO) FEP du Danemark et conserve la responsabilité d'une série de tâches dans le dispositif de mise en œuvre : il vérifie l'éligibilité des projets sélectionnés par les FLAG, veille à ce que les dossiers de candidature soient complets et clarifie les questions douteuses directement avec le bénéficiaire (au cas où cela entraîne légère révision du projet, le FLAG n'est pas impliqué). Il prend alors la décision formelle d'approuver le projet, mais doit suivre les recommandations du FLAG et le niveau de soutien que celui-ci propose. L'AG avise le FLAG de la décision et le contrat de subvention est signé directement entre le bénéficiaire et l'AG, celle-ci étant également chargée du suivi et du contrôle.

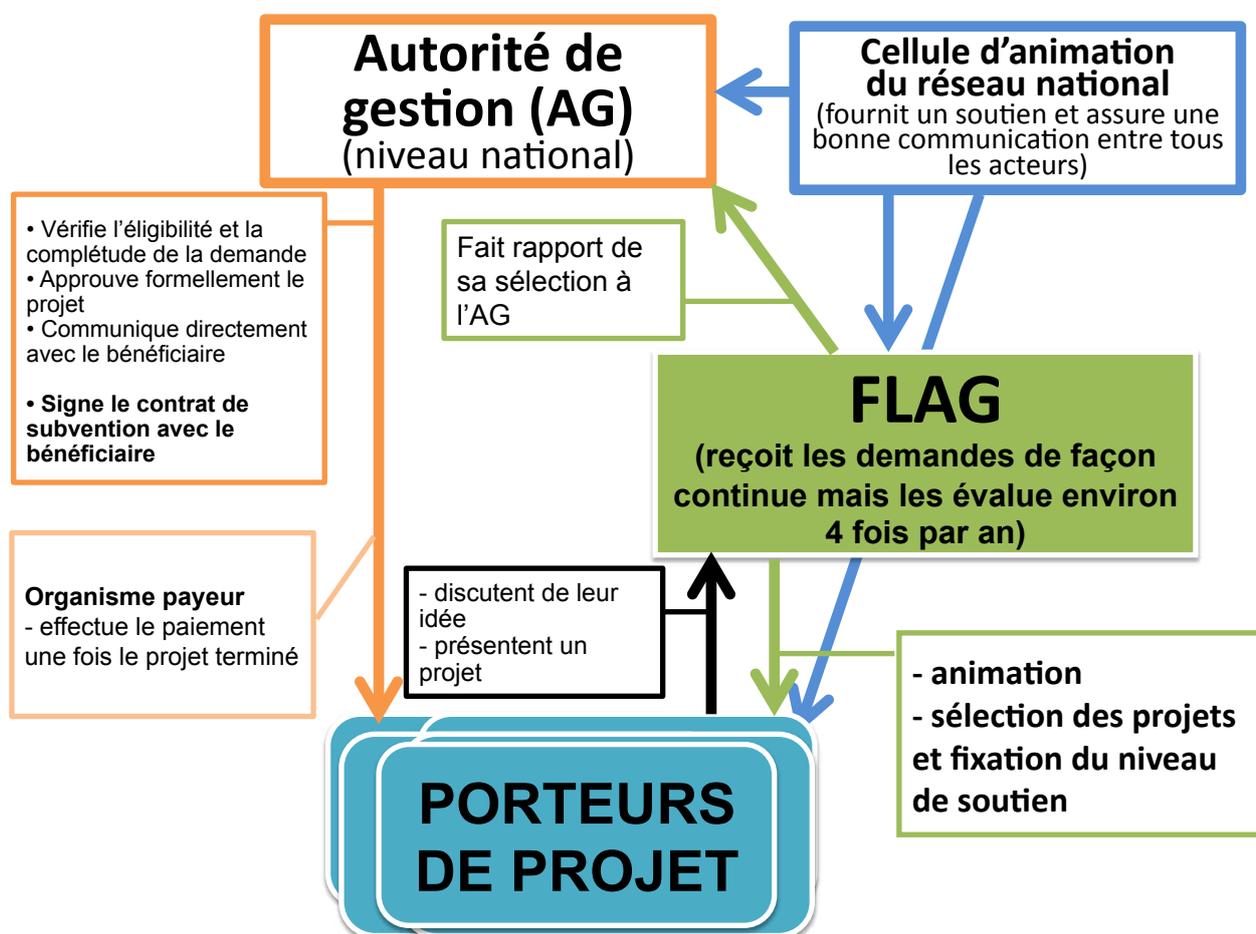
Organisme payeur (OP) : intervenant au niveau national, il est responsable des paiements aux porteurs de projet.

Groupes d'action locale pêche (FLAG) : les deux tiers environ des FLAG danois sont également GAL Leader, le tiers restant étant des FLAG au sens strict. Les FLAG qui sont également des GAL partagent le même personnel et ont des stratégies complémentaires, mais leurs deux budgets sont distincts. Tous les FLAG sont des associations à but non lucratif dont l'adhésion est ouverte mais dont 70 % des membres doivent appartenir au secteur privé et 30 % au secteur public. La mission du FLAG consiste à :

- › préparer la stratégie de développement local du territoire concerné
- › organiser des actions d'animation
- › recevoir les demandes de projet (un appel à projets est ouvert en permanence)
- › traiter et évaluer les demandes, sélectionner les projets en fonction de la stratégie et des critères de sélection, déterminer l'intensité de l'accompagnement (pour ce faire, les conseils d'administration de FLAG se réunissent à peu près quatre fois par an)
- › fournir à l'Autorité de gestion un rapport sur les projets ainsi sélectionnés.

Cellule d'animation du réseau national (CARN) : hébergée au Ministère du Logement, de la Ville et des Affaires rurales, elle joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'Axe 4. Elle sert de point de contact pour toutes les parties prenantes et les bénéficiaires potentiels, elle met au point des outils d'information, elle oriente et renforce les capacités des FLAG (et des GAL). Elle travaille en étroite collaboration avec l'AG et assure une bonne coopération entre tous les acteurs.

Le dispositif de mise en œuvre de l'Axe 4 au Danemark



Le processus de soumission, d'évaluation et d'approbation des demandes de projet ne dépasse normalement pas 3 mois mais, en raison d'une récente réorganisation administrative et de procédures d'audit, des retards ont été signalés. L'organisme payeur prend également environ 3 mois après la confirmation de l'achèvement du projet pour procéder aux paiements.

Avantages

Ce modèle de mise en œuvre est relativement simple, les instances concernées étant peu nombreuses. Grâce au soutien et à la bonne circulation de l'information du réseau, les acteurs sont pour la plupart bien au fait des tâches qui leur incombent et le dispositif semble fonctionner sans heurts. Le dispositif réussit à combiner centralisation des fonctions administratives – qui a conduit à une **réduction (plutôt qu'à une augmentation) de la bureaucratie** -, respect de l'approche ascendante et grande autonomie des FLAG.

La charge administrative incombe principalement à l'Autorité de gestion mais, grâce à l'utilisation de procédures bien établies (basées sur Leader), à des institutions expérimentées et au souci constant de simplifier et de rationaliser le processus, la procédure reste **relativement rapide et efficace**.

Les FLAG ne sont que modérément impliqués dans les tâches administratives, ce qui leur permet de se concentrer sur la mobilisation des acteurs locaux, notamment du secteur privé. Bien que les décisions importantes soient prises formellement par les instances nationales de l'État, une **bonne coopération et communication** entre les acteurs font que le rôle du FLAG comme principal moteur de la stratégie locale n'est jamais compromis.

Le fonctionnement efficace du système a probablement contribué au fait qu'au Danemark, en 2012, en dépit des contraintes budgétaires nationales, le financement du FEP alloué à l'Axe 4 a été légèrement augmenté suite à la réaffectation de fonds provenant d'autres axes du FEP.

Questions que ce modèle permet de traiter

Ce modèle a permis à l'Autorité de gestion de mettre en place des FLAG et de mettre en œuvre des stratégies très rapidement après l'approbation du PO, et de conjuguer avec succès les processus administratifs et financiers de Leader et de l'Axe 4 du FEP. La centralisation et la rationalisation de la prise de décision ont contribué à minimiser les coûts administratifs du programme.

Pour les FLAG, ce modèle leur permet de se concentrer principalement sur l'animation du territoire et d'accompagner les demandes de projet en maintenant le travail administratif au minimum nécessaire. Grâce à leur personnel très professionnel et à leur souci d'inclure un large éventail de partenaires, les FLAG ont acquis une certaine reconnaissance et bénéficient d'une image positive dans la communauté, bien que la participation du secteur de la pêche n'ait progressé que lentement.

La mise en place précoce des FLAG et le **rôle déterminant de la Cellule d'animation du réseau national**, qui utilise une organisation bien établie et du personnel aguerri du réseau Leader, ont été essentiels pour assurer le renforcement des capacités des nouveaux FLAG, ainsi qu'une bonne communication entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Axe 4.

Transférabilité et enseignements

Ce modèle de mise en œuvre pourrait être particulièrement utile dans les pays où les FLAG disposent d'un budget relativement faible et/ou ont peu d'expérience des questions financières et procédurales, donc moins de capacité à effectuer une gamme complète de tâches administratives. Sa simplification des procédures pourrait être particulièrement intéressante pour les États membres (notamment les plus petits, qui ont une administration relativement centralisée) où existent peu de possibilités de déléguer des tâches (vérification de l'admissibilité, paiement, suivi et contrôle...) aux niveaux sous-nationaux, ainsi que pour les pays fortement touchés par l'austérité budgétaire.

La valorisation efficace d'une expérience antérieure de développement local (Leader) et le rôle important joué par le Réseau national dans le renforcement des capacités et les échanges entre acteurs pourraient intéresser de nombreux pays qui ont connu des difficultés à faire décoller l'Axe 4.

L'Axe 4 au Danemark

- › 18 FLAG
- › Budget total de l'Axe 4 : 31 919 462 € (15 959 731 € du FEP, soit 12 % du budget FEP du Danemark)
- › Budget moyen par FLAG : 1 770 000 € pour la période 2007-2013
- › 364 projets locaux sélectionnés (février 2012)
- › Plus d'informations sur les FLAG danois, la composition de leur partenariat et leurs objectifs sur le [site FARNET](#).
- › **Contact AG**
René Kusier, National Network Unit, Ministry of Housing, Urban and Rural Affairs
rk@mbbl.dk
+45 41 71 78 42

Éditeur : Commission européenne, direction générale des affaires maritimes et de la pêche, directeur général.

Décharge de responsabilité : La direction générale des affaires maritimes et de la pêche est responsable de la production de ce document mais pas de son contenu. Elle ne garantit pas l'exactitude des données.